



FÉDÉRATION
CINOV

SNSO



SYNDICAT DES
ARCHITECTES
Bouches-du-Rhône

Monsieur Jean-Claude GAUDIN
Maire de Marseille
Hôtel de Ville
Place Villeneuve Bargemon
13233 Marseille Cedex

Le 13 décembre 2017

Objet : délibération du 16 octobre 2017 de la ville de Marseille approuvant le principe du recours à un accord-cadre de marchés de partenariat et à des marchés de partenariat subséquents pour la réalisation d'une opération de rénovation des GEEP et de construction d'établissements nouveaux à Marseille.

Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal de Marseille, a voté, à votre initiative, le 16 octobre 2017 un plan de renouvellement des groupes scolaires pour un montant d'un milliard d'euros par le biais d'un partenariat public-privé.

Nos enfants et leurs enseignants méritent des écoles rapidement rénovées ou reconstruites. Cela doit être fait dans le cadre de procédures concurrentielles capables de garantir la qualité de la conception et le meilleur coût de réalisation.

Le choix de recourir au marché de partenariat est regrettable.

D'une part, le contribuable va se trouver exposé au surcoût d'une telle initiative. Les déboires antérieurs sur des montages de même nature ont démontré combien ils peuvent lui être préjudiciables.

D'autre part, la formule du marché de partenariat dessaisit la collectivité de sa fonction de maître de l'ouvrage au profit d'un opérateur privé dont elle sera locataire obligée sur 25 ans. L'attributaire doit assurer les fonctions de financement, de conception, de construction et d'entretien-maintenance des ouvrages. La mise en concurrence se trouve donc réduite à un très petit nombre de majors du BTP pouvant seuls prétendre à de tels marchés.

Cela exclut corrélativement d'accès direct à la commande publique nos professions du BTP, forces vives de l'économie locale, pour un montant de travaux et une durée considérables.

Une telle option est incompréhensible pour des équipements aussi courants que des écoles.

L'intérêt que peut représenter le choix de se décharger vers le futur d'une problématique présente ne peut excuser le préjudice qu'en subiront nos professions, les usagers et les contribuables marseillais.

La nécessité d'entreprendre des travaux est incontestable, mais le choix du marché de partenariat et la complexité du montage juridique envisagé vont entraîner surcoûts et délais allongés par rapport à une procédure classique de maîtrise d'ouvrage publique.

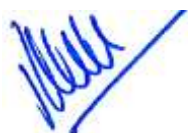
Pour toutes ces raisons, nous vous demandons avec insistance de renoncer au marché de partenariat en faveur d'une opération en maîtrise d'ouvrage publique conduite par la ville de Marseille. Cela aurait pour effet de permettre des économies conséquentes à nos concitoyens et de ne pas déposséder la ville de la jouissance libre et entière de ces écoles pendant 25 ans.

Nous vous remercions de bien vouloir nous en donner acte.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre parfaite considération.

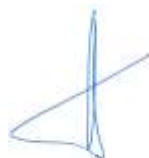
Patricia Blanchet-Bhang

Présidente CAPEB 13



Denis Dessus

Président du Conseil national de l'ordre des architectes



Françoise Berthelot

Présidente du Conseil régional de l'ordre des architectes de PACA



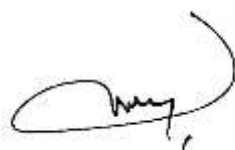
Jean-Luc Reinerio

Président de CINOV



Jean-François Fraysse

Président du SNSO



Patrick Verbauwen

Président du Syndicat des Architectes 13

